



Gendarmerie

www.fnte.cgt.fr

COMGEND

www.fnte.cgt.fr

COMGEND

<http://www.fnte.cgt.fr/>

REUNION DE CONCERTATION SUR LE TEMPS PARTIEL

Faisant suite aux problématiques soulevées par le non renouvellement des temps partiels en gendarmerie dans quelques organismes, les organisations syndicales ont été conviées à une réflexion sur ce thème.

La civilianisation des effectifs conjuguée à la contraction des états-majors (régionaux en particulier) conduisent actuellement les commandants de région ou de formations assimilées à refuser de plus en plus fréquemment les demandes de temps partiels formulées par les agents.

C'est pourquoi et sur la base des éléments (non exhaustifs) que l'administration a adressé aux organisations syndicales nous avons participé à la première réunion sur ce sujet.

ELEMENTS DE REFLEXION

- Dans les autres périmètres du ministère de l'Intérieur, le temps partiel est très largement accordé. Une opposition en gendarmerie génère donc une situation délicate.
- Problématique des TEATER, conciliation budgétaire et plafond d'emploi.
- Rémunération effective des quotités de 80 et 90 %
- Attrition de la capacité de travail dans les services
- Compensation des temps partiels, en nouvel emploi
- Organisation du travail en équipe

POINT DE VU DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE

- Après les réorganisations d'Etat-Major, la mise en place des horaires variables, le retard accumulé dans l'avancement dû au changement de ministère, nous ne pouvons accepter le refus des temps partiels. D'autant que les autres périmètres du MININT n'y sont pas assujettis bien au contraire.

- Les quotités de 80 et 90 % sont rémunérées 85,7 % et 91,4 % d'un ETP, Cette disposition est justifiée tenant compte du temps de travail effectif sur une année.

- Un personnel à temps partiel a-t-il réellement moins de travail qu'un ETP ?

- La politique d'emploi encourage le travail en temps partiel afin de permettre aux agents d'harmoniser leur vie familiale et leur vie professionnelle et de permettre le **recrutement** d'agents en compensation.

- Bon nombre de service fonctionnent rationnellement avec des temps partiels dans les autres périmètres de l'Intérieur.

Nous avons demandé pour la prochaine réunion :

- Total des personnels impactés par le temps partiel,
- Bilan du traitement des demandes non agréées,
- Etude sur les possibilités d'utilisations des fractions d'emplois libérées.

NUMERO n°36-2013

REVENDEICATIONS SUR LE TEMPS PARTIELS

La CGT propose un nouveau statut du travail salarié garantissant à chacune et à chacun des droits individuels et leur transfert. Le nouveau statut du travail salarié concerne l'ensemble du salariat, du privé comme du public, quelques soient la taille de l'entreprise ou le service pour celles et ceux qui sont en emploi.

Travail à temps partiel : Pour être applicable, la durée légale à 35 heures doit permettre d'offrir à la, au salarié-e à temps partiel trois possibilités au choix :

- le passage à temps complet ;
- le maintien de l'horaire antérieur avec une augmentation proportionnelle du salaire horaire ;
- la diminution proportionnelle du temps de travail avec maintien intégral de l'ensemble des éléments de rémunération

Pas de dérogation à la règle d'une seule coupure dans la journée d'au maximum de 2 heures, sauf certaines professions très spécifiques et précisément justifiées avec contrepartie en proportion.

Interdiction de la modulation pour le travail à temps partiel.

Toute heure complémentaire doit être majorée, à 25% puis à 50%, comme le préconise la Cour de justice européenne.

INFO FLASH :

Depuis le 10 avril 2013, le général d'armée DENIS FAVIER est nommé directeur général de la gendarmerie nationale en remplacement du général d'armée Jacques Mignaux.

Date du prochain CTS GENDARMERIE MERCREDI 22 MAI 2013

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL :

A : POINT SOUMIS A AVIS :

-L'approbation du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 202.

-Le décret modifiant le décret n°85-1057 du 02 octo bre 1985 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et la décentralisation (à confirmer).

-L'arrêté relatif à la restructuration du cercle mixte de gendarmerie mobile de MalaKoff.

-Règlements intérieurs relatifs à l'organisation du temps de travail des personnels civils en gendarmerie nationale.

B : COMMUNICATIONS :

-Présentation du budget 2013.

-Le bilan social.

-La discipline des Ouvriers d'Etat.

C : POINTS INSCRIT PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES :

-CGT-FNTE : point de situation actualisé sur les réorganisation territoriale.

-SNPC-FO et FNTE : mutualisations des CSAG

-CFDT-FEAE et SNPC-FO : positionnement des personnels civils.

-UNSA : dispositif d'accès des contractuels à l'emploi titulaire.

-TOUS SYNDICATS : questions diverses.

Salaires, pouvoir d'achat en berne...

...ce n'est pas inéluctable

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PETITION UNITAIRE PORTEE PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE.

PETITIONS EN LIGNES SITE : <http://www.ugff.cgt.fr>

Parmi les questions incontournables pour les salariés, celles des salaires et du pouvoir d'achat occupent une place prépondérante.

En raison des choix désastreux des gouvernements successifs, la situation salariale dans la fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation depuis des décennies.

Face à l'augmentation du coût de la vie, aux pertes de pouvoir d'achat cumulées au titre des années précédentes, au gel du point d'indice depuis 2010 et à celui fortement envisagé par la ministre de la fonction publique pour 2014, c'est une véritable mécanique de paupérisation des agents qui est aujourd'hui proposée !

Rappelons ici que la perte de pouvoir d'achat dans la fonction publique depuis l'année 2000 est de 13%, à cela s'ajoute l'augmentation des cotisations salariales imposée par la réforme des retraites.

Les gouvernements qui se sont succédés-on eu beau vouloir mettre tous les écrans de fumée du monde, la cause de cette chute vertigineuse du pouvoir d'achat est bien liée à la dépréciation de la valeur du point.

Non seulement, nos salaires sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il nous faut faire face à des taux d'avancement très faibles et à des ponctions supplémentaires !

Depuis 2011, la cotisation pour la pension de retraite est partie à la hausse et ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2013, on nous retranche 0,84% de pouvoir d'achat supplémentaire.

A juste titre, la CGT considère que la page retraite n'est pas tournée. Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler qu'il ne peut y avoir de bonnes retraites sans bons salaires

Augmenter les salaires des agents de la Fonction Publique, c'est donc urgent et juste !

Il y a urgence aussi à stopper l'éclatement et la déstructuration des rémunérations !!

Pour rendre ce décrochage moins douloureux, on a assisté, sur la même période, à une augmentation importante du régime indemnitaire. En effet, en 20 ans, la valeur des primes (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement) a doublé !

Au nom de la culture dite des objectifs et des résultats, les formes de rémunérations individualisées du travail, destructrices de la dimension collective des processus de travail, se multiplient : Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), Prime de Fonction et de Résultat (PFR), intéressement.

C'est d'ailleurs sur ces primes que sont assises les « rémunérations à la performance » ou « l'intéressement collectif », armes de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction publique de carrière.

Chacun le sait, la part des primes dans l'ensemble de la rémunération des fonctionnaires a significativement augmenté ces dernières années. Seulement, primes et salaires ce n'est pas du tout la même chose. **Les primes, c'est aléatoire, très fluctuant selon l'endroit où on est affecté et le poste que l'on occupe. Elles introduisent des pratiques clientélistes et discriminatoires.** Rappelons-le, l'assiette sur laquelle repose les cotisations retraite sur les primes (5 % salarié, 5% employeur) est actuellement plafonnée à 20 % du traitement brut indiciaire. Ensuite, pour le calcul des pensions des fonctionnaires, les primes c'est quasiment zéro !

Depuis presque un an que la nouvelle majorité est aux affaires, elle n'a pris aucune mesure rompant avec la politique salariale désastreuse de ses prédécesseurs.

Faisant de l'austérité son nouveau crédo, elle annonce qu'elle n'a aucune marge de manœuvre. **Qu'on ne compte pas sur la CGT pour estimer que ce qu'elle a combattu sous la droite serait acceptable sous la gauche !**

Pour preuve, lors des différentes réunions à la DRH/MD que ce soit sur la PFR, les mesures catégorielles, les recrutements, les plans de requalification (de C en B techniques et administratifs), les concours réservés il nous est chanté la même ritournelle : le budget est contraint et cela n'ira pas en s'améliorant pour le budget 2014 !

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT appelle les agents à prendre toute leur place dans la bataille engagée pour :

- Une augmentation immédiate pour 2013 de la valeur du point égale à l'inflation et attribution de points d'indice supplémentaires (20 pour la catégorie C, 15 pour la catégorie B et 10 pour la catégorie A)**
- Porter le salaire minimum mensuel à 1700 euros bruts**
- Rattraper les pertes intervenues au cours des années antérieures**
- Reconstruction de la grille indiciaire avec une meilleure reconnaissance des qualifications**
- Amplitude de carrière minimale de 1 à 2 garantie à tous, pour une carrière complète**
- Intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut**
- Ré indexation des pensions sur les salaires**

**DANS LA FONCTION PUBLIQUE COMME AU
MINISTERE DE LA DEFENSE PAR L'ACTION, IL EST
POSSIBLE D'IMPOSER D'AUTRES CHOIX !**



Pétition

Pour les salaires et l'emploi public

Nos organisations syndicales constatent qu'à ce jour la valeur du point d'indice est toujours bloquée et ce, depuis juillet 2010.

Cette situation sans précédent a de graves répercussions sur les rémunérations et le pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique. Au-delà de ses effets désastreux pour les personnels, une telle politique salariale pénalise la nécessaire relance économique ce qui contribue de fait à la dégradation de l'emploi.

De fait, les pertes intervenues, la dépréciation des carrières et le tassement des grilles ont atteint des niveaux insupportables. Alors que le gouvernement semble ne pas vouloir rompre avec cette politique désastreuse pour 2013, nos organisations syndicales estiment à l'inverse que l'augmentation immédiate de la valeur du point est une nécessité.

Sur l'emploi public, le gouvernement n'ouvre pas de réel espace de dialogue social. La poursuite – quand ce n'est pas l'aggravation – des suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs handicape lourdement la qualité du service public rendu et détériore encore les conditions de travail des personnels.

Nos organisations syndicales considèrent qu'il faut mettre un terme aux suppressions d'emploi et mettre en œuvre les créations et la politique de recrutement nécessaires à la qualité des missions de services publics.

Pour :



⇒ L'augmentation de la valeur du point d'indice dès 2013.

⇒ Une politique de l'emploi à la hauteur des besoins du service public, ce qui implique l'arrêt des suppressions d'emplois qui obéissent à des règles purement comptables et la création des emplois nécessaires.



www.fn-te.cgt.fr

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Établissement :

Téléphone : Courriel :

Bulletin à remettre à un(e) militant(e) CGT ou à envoyer à

■ Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT ■

263 rue de Paris – Case 541 – 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.55.82.89.00 – Fax 01.55.82.89.01 – Email : trav-etat@cgt.fr